

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU VENDREDI 26 OCTOBRE 2012

**LES PARTICIPANTS**

⇒ **Les représentants des communes**

- Gilles BERRAT, maire de Varennes-sur-Têche, membre titulaire.
- Xavier CADORET, maire de Saint-Gérard-le-Puy, président de la communauté de Communes Varennes Forterre, président de la CDPPT de l'Allier.
- Michel GUYOT, maire de Saint Germain des Fossés

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- André BIDAUD, conseiller général du canton de Chantelle, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

- Henri MALAUD, conseiller régional, membre titulaire.

⇒ **Les représentants de la Préfecture de l'Allier**

- Jean-Luc GALLAND, coordinateur général des missions, développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat.

⇒ **Les représentants de La Poste**

- Guy PELANGEON, délégué départemental du Groupe La Poste.
- Lydia BOYER, déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste

⇒ **Secrétariat**

- Lydia BOYER, déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste.

**LES ABSENTS EXCUSES**

⇒ **Les représentants du Conseil Général**

- Dominique BIDET, conseiller général du canton d'Ébreuil, membre titulaire.

⇒ **Les représentants des communes comportant une zone urbaine sensible**

- Jean-Pierre MONCILOVIC, conseiller municipal de la ville de Montluçon, membre titulaire.

⇒ **Les représentants du Conseil Régional**

- Bernadette RONDEPIERRE, conseillère régionale, membre titulaire.

**ORDRE DU JOUR**

**-① Le Réseau :**

- Point sur les concertations engagées
- Conduite du dialogue territorial

**-② Fonds postal de péréquation territoriale :**

- État d'avancement des projets
- Etat d'avancement de l'utilisation du Fonds de péréquation : programme rural, programme ZUS.
- Demandes de concours financiers

**-③ L'actualité postale**

En préambule, approbation et signature du compte-rendu de la CDPPT du 22 juin 2012.

**-① Le Réseau :**

**-Point sur les concertations engagées**

Depuis 2008 la concertation a été engagée avec 39 communes dont 16 ont abouti à un accord de partenariat :

- ♦ 12 Agences postales communales (APC) : Escurolles, Murat, Châtel-Montagne, Laprugne, Vipaix, Meaulne, Echassières, Vaux, Billy, Bresnay Saligny sur Roudon, Chamblet
- ♦ 5 Relais Poste commerçants (RPC) : Trevol, Vaumas, Hauterive, St Bonnet de Rochefort, Louroux de Bouble.

Pour information la commune de Chamblet a organisé une consultation locale sur l'avenir de la poste le 21 octobre dernier sur les 749 habitants qui sont inscrits sur les listes électorales : 313 d'entre eux ont fait le déplacement aux urnes. Sur les 305 bulletins exprimés (8blancs ou nuls), 77 se sont positionnés en faveur du non ; 228 pour le oui, soit une mobilisation de 42,74 % des électeurs.

Xavier CADORET a souhaité saluer la démarche entreprise par la commune de Chamblet en associant la population à sa décision et a rappelé que l'APC sera mutualisée avec les services de la mairie et permettra d'employer à plein temps une employée communale.

♦ 21 sont en cours de concertation :

Cressanges, Couleuvre, Pouzy-Mesangy, Thiel/Acolin, Garnat/Engievre, Diou, Franchesse, Le Veudre, St Didier La Forêt, Ygrande, St Léopoldin d'Augy, Audes, St Remy en Rollat, Treban, Sanssat, Crechy, Durdar Larquille, Montvicq, Ygrande, Besson, Arfeuilles et Lusigny.

La Poste a rappelé aux membres que les horaires des bureaux d'Arfeuilles et Lusigny avaient été modifiés en 2010. Le contrat de présence postale territoriale prévoit que l'amplitude horaire d'un bureau doit être maintenue pendant les deux années qui suivent celle de la modification.

La Poste informe la CDPPT qu'elle va demander un rafraîchissement du diagnostic concernant les données postales

## **-Poursuite du dialogue territoriale**

La Poste revient sur la faisabilité des réunions territoriales prévues, suite à la réflexion lancée en juin dernier lors de la présentation du diagnostic territorial établi par LP en CDPPT. Le calendrier de la renégociation du contrat de présence postale territoriale ne permettra pas de tenir ces rencontres.

Le dialogue territorial se poursuivra dans le respect des engagements du Groupe La Poste :  
Maintien du nombre de points de contact en zones prioritaires dans chaque département

Principes de concertation avant transformation en partenariat :

- Diagnostic, préalable et formalisé entre La Poste et la commune pour toute évolution du statut des points de contact
- Accord du maire et du conseil municipal pour tout changement de statut d'un point de contact

Pour le département de l'Allier les rencontres se poursuivront avec les Directeur des bureaux de Poste concernés ou le directeur des ventes et la déléguée aux relations territoriales.

Xavier CADORET revient sur les perspectives du nouveau contrat 2014-2016 et sur la rencontre annuelle des présidents de CDPPT, il semblerait qu'aujourd'hui les élus attendent plus de souplesse et d'adaptation dans le contrat à venir. Les présidents de CDPPT demandent que le cadre évolue « la commune n'est plus le seul territoire de base de réflexion » il demande de la souplesse dans l'utilisation des enveloppes, l'extension de la notion de ZUS, une action vis-à-vis de la clientèle vulnérable ...être plus réactif face aux besoins de nos concitoyens.

## **- ② Fonds postal de péréquation territoriale**

La dotation pour le département de l'Allier est de 2 542 177 € en 2012

Les six programmes, pour rappel :

- Programme 1 : Indemnisation des APC. : 811 584 €
- Programme 2 Rémunération des RP : 64 992 €
- Programme 3 Programme départemental négocié avec la CDPPT. : 479 609 €+report 2011 de 129 409 €
- Programme 4 Programme ZUS. : 150 092 + report 2011 de 147 460 €
- Programme 5 Programme DOM.
- Programme 6 Programme pour le maintien des bureaux en zone rurale 1 035 900 €

### Etat d'avancement des projets

#### **→ Programme 3 :**

-Livraison de 9 rénovations de Bureau de poste en 2012 :

Saint Germain des Fossés, Commentry, Gannat, Dompierre, Beaulon, Montmarault, Neuilly le Réal, la Chapelaude, Saint Hilaire,

-Report de 2 BP en 2013 : Chevagnes, Le Mayet de Montagne.

-Renouvellement mobilier APC : Meaulne, Laprugne, Le Vilhain, Saint Léon.

Renouvellement équipement informatique APC : 33 sites concernés

-Concours financiers : RPC Louroux de Bouble, APC de le Vilhain,APC de Montbeugny

#### **→ Programme ZUS :**

Montluçon Fontbouillant, Moulins Champins et Domérat (au titre de desservent une ZUS).

Fonds de péréquation : Dépenses estimées à fin 2012

• **Programme départemental négocié avec la CDPPT (rural)**

Rénovation BP : 701,5K€ + Dépenses liées aux partenariats APC/RP : 75.5 K€\*  
Soit 777 K€ (dotation 2012 + report 2011 : 609 K€)\*

• **Programme ZUS**

Rénovation BP : 436K€ (dotation 2012 + report 2011 : 297.55 K€)\*

Par anticipation sur le programme ZUS 2013, La Poste informe la commission d'une réserve de 14k€ en faveur de partenariat Politique de La ville en ZUS.

La préfecture propose de mettre en relation les interlocuteurs de la Politique de la ville avec La Poste. Des propositions pourront être étudiées dès la CDPPT de février 2013

*\*Attention : ces estimations provisoires résultent de la somme de coûts réels, de coûts estimés et de coûts standards pour les projets livrés d'ici fin 2012.*

Xavier CADORET fait remarquer aux membres de la commission que le département de l'Allier consomme largement son enveloppe, et que cette situation n'est pas la même sur tous les départements, c'est la raison pour laquelle certains présidents de CDPPT ont fait la demande de la fongibilité de l'enveloppe départementale.

Pour mémoire : programmation Programme 3 2013 (CDPPT 22 juin 2012)

- 1- Lapalisse (desservant une zone prioritaire)
- 2- Marcillat en Combrailles
- 3- Nérís Les Bains (desservant une zone prioritaire)
- 4- Buxières Les Mines
- 5- Vendat (desservant une zone prioritaire)
- 6- Chantelle

Les représentants de La Poste rappellent que cette programmation sera fonction des dépenses réalisées dans le cadre du fonds de péréquation 2013.

Le coût estimatif de certains projets n'étant pas connu, la CDPPT garde l'ordre de priorité validé lors de la dernière commission. Dans l'attente des estimations et pour ne pas pénaliser les projets qui relèvent de l'aménagement du territoire, la commission annonce qu'elle souhaite plafonner la participation du financement par le Fonds de Péréquation des projets desservants une zone prioritaire et demande une prise en charge d'une partie par le budget « investissement » de La Poste. Le plafond sera fixé lors de la prochaine CDPPT en fonction des études tarifaires des différents projets. De plus la CDPPT se réserve en second recours la possibilité de revoir la « priorisation » du programme 2013 si le premier projet desservant pèse trop lourdement sur l'enveloppe départementale 2013.

Etude des demandes de concours financier :

**Etude du dossier de l'APC de Moncombroux Les Mines**

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de Moncombroux Les Mines pour la mutualisation d'un point d'information touristique avec l'APC et la mise à disposition d'un accès Internet pour la population

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de Moncombroux Les Mines, elle décide d'accorder un concours financier de 6921.60€ dans le cadre du fonds postal

de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

**Etude du dossier de l'APC de Target**

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de Target au titre de la mutualisation de l'APC avec les services de la mairie dans des nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de Target, elle décide d'accorder un concours financier de 4801.22€ dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

**Etude du dossier de l'APC de Laprugne**

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de Laprugne au titre de la mutualisation de l'APC avec les services de la mairie et de la Médiathèque, dans des nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de Laprugne, elle décide d'accorder un concours financier de 10 000€ dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

**Etude du dossier de l'APC de Saint Léon**

Les membres de la CDPPT étudient le dossier transmis par la commune de Saint Léon au titre de la mutualisation de l'APC avec les services de la mairie dans des nouveaux locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Après examen, la Commission accepte le soutien financier à la commune de Saint Léon, elle décide d'accorder un concours financier de 10 000€ dans le cadre du fonds postal de péréquation territoriale et dans le respect du plafond réglementaire fixant à 80% maximum le total des subventions pour une même opération.

Les représentants de La Poste informent les membres de la commission de la création d'une agence postale communale suite à la décision du Conseil municipal de Chamblet. Un concours financier sera sollicité par la mairie auprès de la CDPPT, afin de programmer la dépense à venir.

Sur le principe la CDPPT donne un avis favorable à la future demande de concours financier et se prononcera sur l'aide au vu du projet total et fonction de l'enveloppe disponible.

**-③ Actualité postale :**

Information sur la mise en œuvre du prêt aux collectivités par la Banque Postale.

Retour sur le rapport Kaspar

Orientations du prochain contrat de présence postale territoriale

Une date pour la prochaine CDPPT est retenue par les membres présents à la Commission : le vendredi 22 février 2013.

Le Président remercie les membres de la Commission pour leur participation et clôture la séance.